

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES GROUPES DÈS 10 PERSONNES CGN SA ET CAFÉ LÉMAN SA

1. GÉNÉRALITÉS

Tous les arrangements pour les groupes composés d'au moins dix participants sont soumis aux présentes conditions générales. Dans le cas où le Client agit en tant qu'intermédiaire, il s'engage à en faire connaître et respecter le contenu au client final ou aux personnes tierces concernées. Toute dérogation aux présentes conditions générales devra être convenue par écrit.

2. AVIS DE PASSAGE (SANS RESTAURATION)

2.1. Annonce

Les groupes dès 10 personnes doivent être annoncés via notre formulaire en ligne, par e-mail ou par téléphone. Une confirmation écrite sera envoyée au Client par la CGN, mentionnant le nombre de passagers, les horaires et les tarifs de la croisière.

2.2. Réservation

Les sièges des bateaux ne sont pas numérotés et ne peuvent de ce fait pas être réservés. Le Client peut modifier ou annuler son annonce de groupe sans respecter de délais particuliers mais il en informera la CGN au préalable.

3. AVEC RESTAURATION

3.1. Contrat

Les groupes dès 10 personnes doivent être annoncés via notre formulaire en ligne, par e-mail ou par téléphone. Une offre écrite sera envoyée au Client par la CGN, mentionnant le nombre de passagers, les horaires, les tarifs de la croisière ainsi que la commande de restauration et de boissons. Toute modification du nombre de passagers ou toute demande spécifique doit être communiquée au minimum 5 jours ouvrables avant la date de la prestation.

A moins de 5 jours ouvrables avant la date de la prestation, Café Léman SA se réserve le droit d'accepter la demande de réservation et le cas échéant de proposer un menu différent en fonction du nombre de personnes et de la disponibilité des produits.

3.2. Réservation

La réservation n'est effective que lorsque le client a signé le contrat de transport et de restauration auprès de la CGN. Pour les commandes de repas, des places seront réservées aux tables.

3.3. Frais de personnel

Hors horaire de service du midi ou du soir, des frais de personnel peuvent s'appliquer dès 40 personnes selon le type de prestations de restauration.

4. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

4.1. Avis de passage

Aucune demande d'acompte n'est demandée.

4.2. Avec restauration

La CGN et Café Léman se réservent le droit de demander le versement d'un acompte de garantie ou le paiement préalable de la totalité du prix.

Le nombre définitif de participants qui nous sera communiqué 5 jours ouvrables avant la manifestation servira de base pour la facturation et cela même si le nombre réel est inférieur. Dans la mesure où le nombre réel est supérieur à celui annoncé, sous réserve de disponibilité, le nombre définitif sera pris en considération pour la facturation.

4.3. Moyen de paiement

La CGN et Café Léman acceptent les modes de paiement suivants :

- En espèces
- Par carte de crédit/débit
- Par virement bancaire
- Par carte cadeau CGN
- Chèques Reka

5. CONDITIONS D'ANNULATION

5.1. Par le Client

5.1.1. Avis de passage

Le Client peut modifier ou annuler son annonce de groupe sans respecter de délais particuliers mais il en informera la CGN au préalable.

5.1.2. Avec restauration

Si le Client annule sa croisière avec restauration moins de 20 jours ouvrables avant la croisière, il devra payer des frais d'annulation comme suit :

- Si l'annulation écrite parvient à la CGN entre 10 et 20 jours ouvrables avant la date de la croisière, 25% du prix total mentionné dans l'offre sera facturé (transport et restauration).
- Si l'annulation écrite parvient à la CGN entre 5 et 9 jours ouvrables avant la date de la croisière, 50% du prix total mentionné dans l'offre sera facturé (transport et restauration).
- Si l'annulation écrite parvient à la CGN moins de 5 jours ouvrables avant la date de la croisière, 100% du prix total mentionné dans l'offre sera facturé (transport et restauration).
- Si le client ne se présente pas, 100% du prix total mentionné dans l'offre sera facturé (transport et restauration).

A titre exceptionnel, nous acceptons une annulation par le client à 48h (2 jours ouvrables), sans frais, pour tous les groupes qui sont empêchés de maintenir leur événement à la suite des mesures sanitaires décidées par les autorités en lien avec la pandémie CoVid-19. L'acompte de 25% pour la restauration est dû et reporté sur une date ultérieure.

5.2. Par la CGN

La CGN peut annuler la croisière si elle est empêchée de l'assurer sans faute de sa part, par exemple lorsque les conditions météorologiques nuisent à la sécurité ou à cause d'une panne du bateau ou dans tous les cas de force majeure.

Si la croisière a lieu, mais qu'elle doit être modifiée pour des raisons indépendantes de la volonté de la Compagnie, la CGN n'assumera aucune responsabilité.

5.2.1. Avis de passage

Le Client peut choisir, en accord avec la CGN :

- a) De prendre un autre bateau ou un autre trajet sous réserve de modification du tarif.
- b) De reporter la croisière à une date ultérieure.
- c) D'annuler la croisière, auquel cas il récupérera l'éventuel acompte.

5.2.2. Avec restauration

Le groupe devra prendre le repas prévu à bord du bateau à quai si cela est raisonnablement possible. Dans ce cas, le prix du transport sera remboursé/pas facturé.

Si cela s'avère impossible, le Client pourra reporter la croisière à une date ultérieure.

6. SÉCURITÉ ET CONTRÔLE À BORD

Durant les croisières, toutes les personnes se trouvant à bord sont soumises aux pouvoirs de police du Capitaine. Le Capitaine peut en particulier refuser l'accès à bord ou débarquer toute personne qui, au moment de monter à bord ou au cours du transport :

- est en état d'ivresse ou sous l'effet de stupéfiants;
- se conduit de manière inconvenante ;
- n'observe pas les règles applicables à bord ou ne se conforme pas aux ordres du Capitaine.

En cas de nécessité, le Capitaine peut demander l'intervention de la police. Il peut interrompre la croisière pour remettre une personne à la police. L'équipage ne reçoit d'ordres que du Capitaine.

Le billet collectif doit être présenté à bord du bateau lors du contrôle des titres de transport. Chaque participant doit être muni d'une contremarque qu'il doit présenter au contrôleur durant la croisière.

7. RESPONSABILITÉ

7.1. Le client est responsable de tout dommage que lui-même ou un membre de son groupe pourrait causer à la CGN, à Café Léman ou à des tiers.

7.2. La CGN et Café Léman ne sont pas responsables des cas de vol, perte, détérioration de vêtements ou d'autres affaires appartenant aux passagers de son groupe.

7.3 La CGN et Café Léman ne sont pas responsables pour les dommages causés aux équipements apportés sur le bateau par le Client.

8. FOR JURIDIQUE

Tout différend entre les parties relatif au présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents

à Lausanne, Vaud, Suisse pour CGN SA (transport)
à Lausanne, Vaud, Suisse pour Café Léman SA (restauration)